Bac Général HGGSP + LLCER (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Langues, littératures et cultures étrangères et régionales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-llcer.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2022 • Métropole • Jour 2 • Remplacement

Code sujet **22-HGGSPJ2ME3** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Sujet de dissertation 1 — Les remises en cause des formes traditionnelles de la guerre depuis les années 1990
1 réponses • sujet p. 2–2

Sujet de dissertation 2 — Mémoire et Histoire selon Pierre Nora
1 réponses • sujet p. 2–2

Étude critique de documents — Les États-Unis, affirmation de puissance et rivalités dans les nouveaux espaces de conquête
1 réponses • sujet p. 3–4

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Sujet de dissertation 1

10 points

Les remises en cause des formes traditionnelles de la guerre depuis les années 1990

Dissertation

Question Sujet de dissertation 1

Sujet p. 2

> Les remises en cause des formes traditionnelles de la guerre depuis les années 1990

Démarche et problématique. Le sujet invite à montrer en quoi les guerres menées depuis les années 1990 s'écartent des formes traditionnellement associées à la guerre, sans conclure que celles-ci ont disparu. On entend ici par formes traditionnelles les affrontements principalement conduits entre États et armées régulières, avec des objectifs politiques et territoriaux identifiables. Il faut toutefois éviter d'en faire un modèle qui aurait décrit toutes les guerres du passé : guerres civiles, guérillas et violences contre les populations sont anciennes. Depuis 1990, ce sont notamment leur importance, leur visibilité et leur combinaison avec des formes conventionnelles qui évoluent.

Problématique : comment les guerres depuis les années 1990 transforment-elles les acteurs, les moyens et les espaces du combat, tout en maintenant des traits essentiels de la guerre interétatique conventionnelle ?

Plan argumenté :

1. Les conflits internes et asymétriques mettent en question le modèle d'un affrontement entre deux États et deux armées régulières.
2. La diversification des acteurs et des moyens transforme les modalités du combat et étend la confrontation à des espaces numériques et informationnels.
3. Ces évolutions ne remplacent pas les formes conventionnelles : les États, les armées régulières et les enjeux territoriaux restent centraux, et les formes de guerre se combinent.

Rédaction proposée

La guerre est un affrontement armé organisé qui poursuit des objectifs politiques. Dans une représentation classique, elle oppose des États et leurs armées régulières ; les opérations militaires se déroulent sur des fronts et la victoire résulte de la défaite de l'adversaire. Ce modèle n'a pourtant jamais décrit toutes les guerres : les guerres civiles, les guérillas et les violences visant les populations existent depuis longtemps. Depuis les années 1990, la fin de la guerre froide rend particulièrement visibles des conflits où les acteurs sont multiples, où les combats se déroulent au milieu des populations et où les opérations militaires s'accompagnent de moyens numériques et informationnels. Pour autant, les guerres entre États et les combats conventionnels persistent. Comment les guerres depuis les années 1990 transforment-elles les acteurs, les moyens et les espaces du combat, tout en maintenant des traits essentiels de la guerre interétatique conventionnelle ?

Depuis la fin de la guerre froide, de nombreux conflits ne prennent pas la forme d'un affrontement entre deux États. Les guerres liées à l'éclatement de la Yougoslavie, entre 1991 et 2001, mêlent notamment conflits internes, affrontements entre communautés et interventions extérieures. En Bosnie-Herzégovine, de 1992 à 1995, forces armées et groupes paramilitaires combattent dans un territoire morcelé, tandis que les civils sont directement exposés aux violences. Au Kosovo, en 1998-1999, l'insurrection séparatiste et la répression menée par les forces serbes sont suivies, en 1999, d'une campagne aérienne de l'OTAN contre la République fédérale de Yougoslavie. La pluralité des acteurs et des modes d'intervention s'éloigne de l'image de deux armées se faisant face sur un front unique.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Les conflits asymétriques illustrent aussi cette évolution. Lorsqu'il est militairement inférieur, un acteur peut éviter la bataille rangée et privilégier la guérilla, les embuscades ou les attentats. Après les attentats du 11 septembre 2001, revendiqués par Al-Qaïda, les États-Unis et leurs alliés interviennent en Afghanistan à partir d'octobre 2001 contre le régime taliban, qui abrite l'organisation. La chute rapide du régime ne met pas fin aux combats : les talibans poursuivent une insurrection contre les autorités afghanes et les forces internationales. En Irak, l'intervention américaine de 2003 renverse le régime de Saddam Hussein, mais elle est suivie d'une insurrection et de violences entre groupes armés. Ces exemples montrent que la supériorité militaire d'un État ne garantit pas à elle seule une paix durable. Lorsque des groupes armés opèrent au milieu des populations, il devient plus difficile de distinguer les combattants des civils dans la conduite des opérations ; les civils restent protégés par le droit des conflits armés.

Les acteurs de la guerre se diversifient également. Des organisations non étatiques peuvent contrôler un territoire et y exercer certaines fonctions de gouvernement. À partir de 2014, l'organisation État islamique (Daech) conquiert de vastes territoires en Irak et en Syrie et proclame un « califat ». Elle mène des combats, des attentats et des opérations de propagande. La perte de son dernier territoire important en Syrie, à Baghouz, en 2019, ne signifie pas la disparition de l'organisation, qui poursuit des activités clandestines. Des sociétés militaires privées participent elles aussi à des opérations ou à leur soutien. La société américaine Blackwater est notamment impliquée dans la fusillade de la place Nisour, à Bagdad, le 16 septembre 2007. Le recours à des acteurs privés peut rendre moins lisibles la chaîne de commandement et la responsabilité politique, mais il ne supprime pas les obligations des États au regard du droit.

Les moyens et les espaces de confrontation évoluent aussi. Les drones servent à la surveillance et peuvent être employés pour des frappes à distance. Les outils numériques ouvrent un espace supplémentaire de rivalité. En 2007, l'Estonie est la cible d'une série d'attaques informatiques contre des sites publics et privés ; leur attribution précise demeure discutée. Le virus informatique Stuxnet, découvert en 2010 et conçu pour perturber des équipements industriels liés au programme nucléaire iranien, illustre l'usage d'outils informatiques à des fins stratégiques. La propagande et la désinformation cherchent, quant à elles, à influencer les populations et à fragiliser l'adversaire. Ces pratiques complètent les opérations militaires : elles ne remplacent pas, à elles seules, les combats armés.

Pour autant, les formes conventionnelles de la guerre ne disparaissent pas. La guerre du Golfe de 1990-1991 en fournit un exemple. L'Irak envahit le Koweït le 2 août 1990. Une coalition menée par les États-Unis intervient dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. En janvier et février 1991, elle défait les forces irakiennes et permet la libération du Koweït. Des armées régulières, des opérations terrestres et aériennes ainsi que des équipements conventionnels sont au cœur de l'affrontement. Cette guerre présente donc des traits du modèle classique, même si la coalition bénéficie d'une importante supériorité technologique.

L'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022, rappelle également la persistance des conflits interétatiques et des enjeux territoriaux. Des armées régulières s'affrontent, le contrôle du territoire est déterminant et des villes sont bombardées ou assiégées. Le conflit mobilise également des drones, des opérations numériques et une intense confrontation informationnelle. Les formes anciennes et nouvelles s'y combinent. Cet exemple montre que les transformations de la guerre ne signifient pas la disparition des armées étatiques ni des affrontements conventionnels.

En définitive, depuis les années 1990, les guerres remettent en cause les formes traditionnelles par la visibilité accrue des conflits internes et asymétriques, la diversification des acteurs et le recours à des moyens numériques, informationnels ou à distance. Toutefois, les États, les armées régulières, les affrontements interétatiques et les enjeux territoriaux conservent une place majeure. Il s'agit donc moins du remplacement de la guerre traditionnelle que de la coexistence et de la combinaison de formes de guerre différentes.

RÉPONSE À RETENIR

Réponse : depuis les années 1990, les guerres mettent en question le modèle d'un affrontement entre deux États et deux armées régulières par la multiplication des conflits internes et asymétriques, la diversification des acteurs et l'extension des moyens de combat aux domaines numérique et informationnel. Mais la guerre conventionnelle et les enjeux territoriaux persistent. Les formes nouvelles ne remplacent donc pas les formes traditionnelles : elles coexistent avec elles et se combinent.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Sujet de dissertation 2

10 points

Mémoire et Histoire selon Pierre Nora

Dissertation

Question Sujet de dissertation 2

Sujet p. 2

> Expliquez la citation de l'historien Pierre Nora : « Si la mémoire divise, l'Histoire réunit ».

Démarche et problématique

La citation invite à distinguer deux rapports au passé. La mémoire est le souvenir, individuel ou collectif, transmis et interprété depuis le présent ; l'Histoire est une démarche critique qui étudie le passé à partir de sources confrontées et contextualisées. La formule souligne que des mémoires plurielles peuvent entrer en concurrence, tandis que le travail historique vise à produire des connaissances discutables selon des méthodes communes. Il ne faut toutefois pas comprendre qu'une mémoire divise toujours, ni que l'Histoire aboutit nécessairement à un accord unanime.

Problématique : dans quelle mesure la pluralité des mémoires peut-elle diviser les sociétés, et comment le travail critique de l'Histoire peut-il construire une connaissance partageable sans effacer les désaccords ni les expériences vécues ?

Plan argumenté :

1. Les mémoires sont plurielles et situées : les groupes ne retiennent pas les mêmes expériences ni ne leur donnent le même sens, ce qui peut susciter des conflits.
2. Par la critique des sources et la confrontation des interprétations, l'Histoire établit des repères communs et permet de discuter les récits du passé.
3. L'opposition de la citation doit être nuancée : les interprétations historiques peuvent être débattues, et la reconnaissance de mémoires diverses peut contribuer à une histoire plus inclusive.

Rédaction

Les sociétés ne se souviennent pas toutes de la même manière. Un même événement peut être transmis comme une souffrance, une victoire, une injustice ou un moment fondateur, selon les personnes et les groupes concernés. L'historien Pierre Nora résume cette tension par la formule : « Si la mémoire divise, l'Histoire réunit ». La mémoire désigne ici le rapport au passé porté par des individus ou des groupes ; l'Histoire, avec une majuscule, est une démarche critique qui cherche à établir et à expliquer ce qui s'est passé à partir de sources. La citation souligne ainsi que la pluralité des souvenirs peut nourrir des conflits, tandis que l'enquête historique vise une connaissance partageable. Il faut cependant se demander si cette opposition est absolue : l'Histoire peut susciter des débats, et la reconnaissance de plusieurs mémoires peut aussi rapprocher les groupes. Dans quelle mesure les mémoires divisent-elles, et comment le travail historique permet-il de construire un savoir commun sans supprimer la pluralité des expériences ? Les mémoires peuvent d'abord s'opposer ; l'Histoire contribue ensuite à les confronter par une méthode commune ; mais leur relation demeure complexe et ne se réduit pas à une opposition entre division et unité.

La mémoire est d'abord sélective et située. Elle est transmise par des individus, des familles, des associations ou des communautés qui ne retiennent pas nécessairement les mêmes faits et ne leur donnent pas le même sens. Les souvenirs liés à une guerre, à une occupation ou à une domination peuvent ainsi se concurrencer : chaque groupe met en avant son expérience, ses victimes et ses responsabilités. La

FormaV - document d'entraînement non officiel

mémoire n’est pas pour autant un simple mensonge. Elle est une expérience vécue, affective et souvent indispensable à la reconnaissance des souffrances. Mais elle ne constitue pas, à elle seule, une explication complète du passé.

La France de la Seconde Guerre mondiale illustre cette pluralité. Après la Libération, des récits insistent sur la Résistance et sur le rôle de la France combattante ; ils coexistent avec les souvenirs des déportés, des familles endeuillées et des personnes qui ont vécu l’Occupation sous d’autres formes. La responsabilité du régime de Vichy et de l’administration française dans la persécution des Juifs a longtemps été au cœur de débats. La publication en français, en 1973, de l’ouvrage de l’historien américain Robert Paxton, *La France de Vichy*, contribue à renouveler l’étude du régime à partir des archives et à contester un récit qui tendait à minimiser son autonomie et sa collaboration. Le documentaire *Le Chagrin et la Pitié*, réalisé par Marcel Ophuls et sorti en 1971, participe lui aussi à la mise en discussion de représentations de l’Occupation. Ces évolutions montrent que les mémoires ne sont pas immobiles : elles peuvent s’affronter et se transformer à mesure que de nouveaux travaux, témoignages et débats publics apparaissent.

La guerre d’Algérie donne un autre exemple de mémoires douloureuses et distinctes. Les anciens combattants, les appelés, les pieds-noirs, les harkis et les personnes issues de l’immigration algérienne ne transmettent pas le même vécu du conflit. Les accords d’Évian sont signés le 18 mars 1962 et le cessez-le-feu entre en vigueur le 19 mars ; ces dates elles-mêmes n’ont pas la même portée symbolique pour tous. La reconnaissance officielle par la France, en 1999, de l’expression « guerre d’Algérie », jusque-là désignée officiellement comme des « opérations » en Afrique du Nord, témoigne de l’évolution du rapport public au conflit. Ainsi, lorsque les mémoires sont liées à des souffrances, à des responsabilités ou à des identités concurrentes, elles peuvent diviser la société et rendre le passé politiquement sensible.

Pour autant, l’Histoire peut réunir en établissant des connaissances soumises à des règles communes. L’historien ne se contente pas de reprendre un souvenir ou un récit officiel : il croise des archives, des témoignages et d’autres traces, les replace dans leur contexte et confronte les interprétations. Cette méthode permet de distinguer ce qui est établi, ce qui demeure discuté et ce qui relève d’une mémoire particulière. Elle ne rend pas toutes les interprétations identiques, mais elle offre un terrain de discussion commun, où les affirmations peuvent être examinées à partir de preuves.

Le travail historique sur Vichy montre cette fonction. En étudiant les archives et les décisions du régime, les historiens ont contribué à documenter la politique de collaboration et la participation des autorités françaises à la persécution des Juifs. Le 16 juillet 1995, lors de la commémoration de la rafle du Vélodrome d’Hiver, le président Jacques Chirac reconnaît la responsabilité de l’État français dans la déportation des Juifs de France. Cette déclaration est un acte politique et mémoriel, non un travail d’historien ; elle s’inscrit toutefois dans un contexte où les recherches historiques ont profondément renouvelé la connaissance publique de cette période. Le savoir historique peut donc rendre possible une reconnaissance plus informée du passé et fournir des repères partagés, même si les débats sur les formes de cette reconnaissance ne disparaissent pas.

Cette capacité de rassemblement tient également à la portée générale de l’Histoire. En replaçant les expériences dans leur contexte, elle permet de comprendre comment des événements ont été possibles et d’analyser les responsabilités sans réduire l’explication à un récit héroïque ou à une accusation unique. Elle peut faire connaître des expériences jusque-là peu entendues et les intégrer à une histoire plus complète. En ce sens, réunir ne veut pas dire imposer une mémoire unanime : cela signifie rendre possible une discussion fondée sur des faits et des méthodes que chacun peut examiner.

Il faut cependant nuancer l’opposition de la citation. L’Histoire n’est pas toujours immédiatement consensuelle. Les historiens peuvent discuter de l’interprétation des sources, et leurs travaux peuvent remettre en cause des récits auxquels des groupes sont attachés. L’établissement d’une connaissance commune ne signifie donc ni que les controverses cessent, ni qu’une interprétation définitive s’impose. Par

ailleurs, les mémoires peuvent aussi contribuer à rapprocher les personnes. Les témoignages de victimes, les commémorations et la reconnaissance publique d'une souffrance peuvent faire émerger une solidarité et encourager la société à s'interroger sur son passé. La mémoire est donc susceptible de diviser, mais elle peut aussi ouvrir un espace de reconnaissance ; l'Histoire vise à éclairer ces mémoires, sans pouvoir se substituer à elles.

La formule de Pierre Nora met en évidence une différence essentielle : les mémoires sont plurielles, liées à des expériences et à des identités, et peuvent entrer en concurrence ; l'Histoire cherche, par la critique des sources et la confrontation des interprétations, à établir une connaissance accessible à tous. Les exemples de Vichy et de la guerre d'Algérie montrent combien les souvenirs du passé peuvent être conflictuels, mais aussi combien les recherches historiques contribuent à renouveler les récits collectifs. Dire que l'Histoire réunit ne signifie toutefois pas qu'elle efface les divergences ou produit une vérité unanimement acceptée. Elle permet plutôt de partager des faits, de comprendre les désaccords et de les discuter ; et la mémoire, lorsqu'elle est reconnue et confrontée aux autres, peut elle aussi participer à ce rapprochement.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La citation oppose utilement la pluralité, parfois conflictuelle, des mémoires au travail critique de l'Histoire, qui permet d'établir des faits et de construire des repères communs. Toutefois, l'Histoire ne supprime pas les débats et les mémoires ne divisent pas toujours : la connaissance historique peut éclairer les désaccords, tandis que la reconnaissance des expériences vécues peut rapprocher les groupes.

Étude critique de documents

10 points

Les États-Unis, affirmation de puissance et rivalités dans les nouveaux espaces de conquête

Étude critique de documents

Question Consigne

Sujet p. 3, 4

> En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, expliquez les stratégies menées par les États-Unis pour affirmer et garantir leur puissance dans les nouveaux espaces de conquête.

Introduction et problématique. L'espace extra-atmosphérique et les océans sont deux espaces où se jouent des enjeux de puissance : maîtrise des technologies, accès aux ressources et aux voies de circulation, capacité de surveillance et de projection militaire. Le document 1 représente la relance de la compétition spatiale, tandis que le document 2 cartographie le réseau de présence navale des États-Unis. En analysant leurs apports et leurs limites, il s'agit d'expliquer comment les États-Unis mobilisent la technologie, leurs forces armées et leurs partenariats pour affirmer et garantir leur puissance dans ces espaces, sans pour autant les dominer sans partage.

Plan argumenté. D'abord, le document 1 montre que les États-Unis cherchent à rester un acteur majeur de la conquête spatiale, dans une compétition où interviennent des États et des entreprises privées. Ensuite, le document 2 souligne que les flottes, les bases et les alliances permettent aux États-Unis d'assurer une présence navale mondiale et de projeter leur puissance. Enfin, la confrontation des documents révèle des stratégies complémentaires, mais aussi les limites de ces représentations et de la puissance américaine.

1. Dans l'espace, préserver une position de premier plan face à une compétition renouvelée. Le document 1 est une couverture de *Time Magazine*, numéro 1929. La légende du sujet la date du 20 juillet 2019, tandis que la couverture reproduite porte la date du 29 juillet 2019 : il convient de signaler cette différence entre la légende et la date imprimée sur l'image. Le choix de juillet 2019 renvoie au cinquantième anniversaire du premier alunissage habité, réalisé par la mission américaine Apollo 11 le 20 juillet 1969. Le titre, traduit par le sujet par « la nouvelle course à l'espace », et l'image de personnages en combinaison qui courent vers la Lune présentent l'exploration spatiale comme une compétition. Parmi les identifications lisibles sur les combinaisons figurent « Britain » et « SpaceX » ; un drapeau chinois est également visible. L'image ne permet pas d'identifier avec certitude tous les participants : il ne faut donc pas lui attribuer des nationalités qui ne sont pas clairement indiquées.

Cette couverture illustre les enjeux de la puissance spatiale, mais elle ne constitue ni un document officiel ni un bilan comparatif des programmes. Les États-Unis disposent d'un rôle historique majeur dans l'exploration spatiale et cherchent à maintenir leurs capacités scientifiques, économiques et stratégiques. Les satellites sont essentiels aux télécommunications, à la géolocalisation par GPS, à l'observation de la Terre et au renseignement ; ces usages peuvent servir des activités civiles comme militaires. La stratégie américaine s'appuie également sur des entreprises privées, comme SpaceX, en coopération avec les institutions publiques, notamment la NASA. Cette compétition est réelle : le 3 janvier 2019, la sonde chinoise Chang'e 4 s'est posée sur la face cachée de la Lune, une première. En 2019, le programme Artemis traduit aussi l'ambition américaine de préparer un retour d'astronautes sur la Lune. La création de l'US Space Force en décembre 2019 renforce l'organisation militaire consacrée à l'espace, mais elle est postérieure à la publication de la couverture.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Sur les mers, maintenir une présence mondiale grâce aux flottes, aux bases et aux alliances. Le document 2 est une carte conçue par Pierre Royer et publiée en 2016 dans *Hérodote*, dans le cadre de l'article intitulé « Les États-Unis maîtres des mers ». Sa légende distingue notamment les territoires contrôlés par les États-Unis, les bases navales situées sur le territoire américain et celles implantées à l'étranger ; elle représente également le déploiement des flottes américaines. La carte localise des forces dans plusieurs grands espaces maritimes, notamment la flotte du Pacifique, la 7e flotte en Asie orientale, la 5e flotte dans la région de l'océan Indien et du golfe Persique, et la 6e flotte en Méditerranée. Elle fait apparaître des points d'appui comme Yokosuka, Guam, Diego Garcia, Djibouti et Rota. La diversité des implantations montre que la capacité d'action américaine ne repose pas uniquement sur des bases établies sur le territoire national : elle s'appuie aussi sur des installations situées à l'étranger et sur des partenariats.

Ce réseau facilite le déploiement, le ravitaillement et la coordination des forces loin des États-Unis. Il permet de surveiller des espaces stratégiques, de soutenir des alliés et de pouvoir intervenir dans différentes régions du monde. Les alliances, notamment l'OTAN, et les accords donnant accès à des installations étrangères contribuent à cette présence. Celle-ci peut aussi peser sur la sécurité des voies maritimes, importantes pour le commerce et les approvisionnements. La carte ne signifie toutefois pas que les États-Unis contrôlent toutes les mers : elle montre une capacité de présence et de projection, non une maîtrise absolue de chaque espace. La note du sujet précise en outre que « les 3 lignes le long des côtes n'ont pas de signification particulière » : elles ne doivent donc pas être interprétées comme des frontières ou des limites stratégiques.

3. Des stratégies complémentaires, mais des documents à interpréter avec prudence. Les documents mettent en évidence des formes complémentaires de puissance. Dans l'espace, les capacités technologiques, les satellites, les programmes publics et les entreprises privées contribuent à la compétition et à la protection d'intérêts stratégiques. Sur les océans, les flottes, les bases et les alliances assurent une présence mondiale et une capacité d'intervention. Mais chaque document a des limites : la couverture de *Time Magazine* met en scène une compétition et ne décrit pas les politiques américaines ni les capacités réelles de chaque participant ; la carte de Pierre Royer représente une situation en 2016, sans fournir de données chiffrées sur les effectifs ou les capacités opérationnelles des forces navales. Enfin, les États-Unis ne disposent pas d'un monopole sur ces espaces : d'autres puissances développent leurs propres capacités et la compétition demeure vive. Dans l'espace, le traité de 1967 interdit l'appropriation nationale de l'espace extra-atmosphérique, ce qui encadre les ambitions des États sans interdire l'exploration.

Conclusion. Pour affirmer et garantir leur puissance dans les nouveaux espaces de conquête, les États-Unis associent avance technologique, activités civiles et militaires, coopération avec des entreprises privées, présence navale mondiale et alliances. La couverture de 2019 souligne la compétition spatiale, tandis que la carte de 2016 donne à voir l'étendue du dispositif naval américain. Leur confrontation révèle une stratégie de présence et de projection, mais aussi une puissance contestée, encadrée et qui ne saurait être assimilée à une domination totale.

RÉPONSE À RETENIR

Les États-Unis cherchent à affirmer et à garantir leur puissance dans l'espace et sur les océans en combinant moyens technologiques, usages civils et militaires, forces armées et partenariats. Dans l'espace, ils s'appuient sur leurs programmes publics et des entreprises privées, notamment SpaceX, pour rester au premier plan d'une compétition à laquelle participent aussi d'autres acteurs, dont la Chine. Sur les mers, la répartition des flottes et des bases, y compris à l'étranger, ainsi que les alliances leur permettent de projeter leurs forces, de soutenir leurs partenaires et de peser sur la sécurité des voies maritimes. Les documents montrent donc une stratégie mondiale de présence et de compétition, mais pas une maîtrise absolue : d'autres puissances contestent cette position et les ambitions spatiales sont notamment encadrées par le traité de 1967.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2022/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2022-metropole-2-remplacement-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.